

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
10 juillet 2020**

**Date d'affichage :
23 juillet 2020**

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 6

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 2

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Il s'agit de la 2^{ème} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

Compte-tenu de l'absence de désignation des commissions ad-hoc, cette délibération se limite aux opérations strictement nécessaires afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la collectivité.

La Section de fonctionnement s'équilibre à 4 000.00 €.

En dépenses

La création d'un nouveau fonds d'initiative « Cœur de Ville » se traduit par la prévision des 4 000 € destinés à alimenter les attributions.

L'équilibre de la section s'opère par un prélèvement sur les dépenses imprévues du même montant.

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 138 000 €.

En dépenses

La Direction des Ressources Humaines est un service mutualisé avec Riom Limagne et Volcans. Deux logiciels différents sont actuellement utilisés. Afin de rationaliser le fonctionnement, la gestion des agents de la ville se fera sur un logiciel unique : SEDIT. La *migration* de notre outil actuel vers cet outil commun est prévue à hauteur de 63 000 € et fait l'objet d'une inscription nouvelle.

Les travaux sur le bassin du *square Virlogeux* nécessitent par ailleurs une inscription complémentaire de 75 000 €.

Ces deux inscriptions nouvelles aboutissent à un besoin de ressources à hauteur de 138 000 €.

En recettes

L'attribution de deux subventions permet l'inscription de deux recettes permettant de financer les besoins en dépenses.

La première est issue du conseil régional à hauteur de 102 000 € pour le financement de la première phase des travaux de la RD2029.

La seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur

de 26 000 € pour la même opération.
Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200716-SELIS20071606
BF
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

COMMUNE DE RIOM

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
022	022	8146	dépenses imprévues	-4000,00
6574	65	31544	fonds d'initiatives cœur de ville	4000,00
TOTAL DEPENSES				0,00
TOTAL RECETTES				0,00
INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
2051	20	6795	logiciel SEDIT	63000,00
2315	19008	21107	opération travaux bassin Virlogeux	75000,00
TOTAL DEPENSES				138000,00
1322	13	16623	subventions Conseil Régional RD2029	102000,00
1321	13	31543	subvention RD 2029 fonds mobilités actives	36000,00
TOTAL RECETTES				138000,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200716-DELIB20071606-
BF
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

RIOM